

Le secret

Le secret

Le secret consiste à ne pas diffuser dans le public les connaissances élaborées ou acquises. Les procédés et les innovations techniques que le secret protège peuvent compléter ou prolonger une invention brevetée. Vous pouvez valoriser ces procédés, ces innovations par des transferts de technologies avec les partenaires ou les clients qui souhaiteraient l'utiliser. Mais soyez vigilant sur la divulgation de votre savoir-faire ! La protection est sans limite dans le temps tant que le secret existe.

Quelques précautions à prendre :

- L'enveloppe Soleau est un moyen de dater les innovations techniques développées par l'entreprise.
- Pour prendre date sur vos travaux de recherche, vous pouvez utiliser les cahiers de laboratoire.
- Assurez-vous que toute personne impliquée est tenue à la confidentialité et, de préférence, contractuellement.
- Le transfert de technologies nécessite la mise en oeuvre de règles strictes de confidentialité et doit être encadré juridiquement.

En savoir plus www.inpi.fr